



Demande de prorogation du Certificat de pavillon no.
pour le yacht

Données concernant le yacht:

Propriétaire:

Adresse:

Tél. + adresse email:

Copropriétaire(s):

Adresse:

Tél. + adresse email:

Skipper:

Le yacht est stationné à:

Assurance responsabilité civile contractée auprès de:

valable pour zone + somme assurée:

[joindre une **nouvelle attestation d'assurance RC** (document en **format A5**, zone, à fournir par l'assurance)]

Indicatif d'appel: Emetteur de détresse:

(pour yachts avec radiotéléphonie, radar, INMARSAT, EPIRB) (marque et type)

Détails de l'entretien:

(Veuillez indiquer la date du dernier contrôle, de réparation ou de rénovation)

Mise en cale sèche: Coque:

Appareils à gouverner: Moteur(s):

Grément: Voiles:

Installations électriques: Installations à gaz:

Equipement général: Equipement de sécurité:

Radeau de sauvetage: Date du dernier service d'entretien:

Instruments de navigation: Documents nautiques:

Signaux de détresse: Extincteurs:

Feux, signaux et marques de navigation

selon les règles internationales pour prévenir les abordages en mer:

Autres:

Qui s'occupe de l'entretien? (propriétaire, chantier, autres):

.....

Le yacht a-t-il subi une avarie (collision, accident à bord, ou autre)?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la date et faire une brève description de l'avarie ou de l'accident (év. joindre copie d'un protocole officiel):

Qui s'est occupé des réparations?
(joindre une copie des factures ou une confirmation de la compagnie d'assurance)

Modifications effectuées (p. ex. nouveau moteur, nouveau radeau de sauvetage etc.)?

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquelles et par qui (joindre une copie des factures):

Autres renseignements / observations:

Le/la soussigné/e désire proroger le certificat de pavillon pour une durée de

1 an 2 ans 3 ans

Les émoluments ne peuvent pas être restitués en cas de radiation du yacht avant l'échéance du certificat.

Si, temporairement, un yacht ne remplit pas toutes les conditions pour la prorogation de son certificat, ce dernier peut être déposé auprès de l'Office suisse de la navigation maritime. Cependant, les émoluments ordinaires pour prorogation sont perçus en vue du maintien de l'immatriculation dans le registre.

Le/la soussigné/e confirme que le yacht est en bon état d'entretien et apte à prendre la mer, qu'il est équipé selon les directives en vigueur et que cet équipement est dans un état impeccable. Il/Elle déclare ne pas exécuter avec ce yacht de transport professionnel de personnes ou de marchandises contre rémunération (charter). Il/elle prend note que de fausses indications ainsi que la dissimulation de faits importants a comme conséquence - sous réserve des poursuites pénales éventuelles - la radiation du yacht du registre.

Date: Signature:

Demande de radiation du yacht du registre suisse des yachts

Le yacht a été vendu le à:

Autre motif:

Le/la propriétaire (et copropriétaire/s) demande(nt) la radiation du registre suisse des yachts selon l'art. 13 al. 1 de l'Ordonnance sur les yachts suisses naviguant en mer et restitue(nt) ci-inclus le certificat de pavillon.

(tous les propriétaires et copropriétaires enregistrés doivent signer personnellement la demande de radiation)

Date: Signature(s):

Si vous désirez une attestation de radiation en français, anglais, allemand ou italien (prix CHF 100.-- plus frais de port) veuillez nous en informer.